



Applicable à compter du 21 juillet 2021

À la suite de la publication du décret du 20/07/21, les mesures concernant le « **Pass Sanitaire** » entrent en application à partir du 21/07/21 pour le champ des activités physiques et sportives.
L'objectif gouvernemental est de poursuivre la pratique des activités sportives durant la crise sanitaire dans le cadre des gestes barrières et d'une promotion vaccination la plus large possible.

L'ASM, ERP (Établissement Recevant du Public) de type X (Établissement couvert) et de type PA (Établissement de Plein Air), accueille plus de 50 personnes.

Aussi, les mesures suivantes sont à appliquer, dès à présent, en fonction des différentes populations accueillies et des échéances prévues (sous réserve de modification par le Gouvernement) :

Populations accueillies	Échéances	À compter du 21/07/2021	À compter du 01/09/2021*	À compter du 01/10/2021*
Adhérents ASM - de 12 ans		Sans pass sanitaire	Sans pass sanitaire	Non déterminé
Adhérents ASM de 12 à 17 ans		Sans pass sanitaire	Sans pass sanitaire	Pass sanitaire OBLIGATOIRE
Adhérents ASM majeurs		Pass sanitaire OBLIGATOIRE	Pass sanitaire OBLIGATOIRE	Pass sanitaire OBLIGATOIRE
Bénévoles ASM		Sans pass sanitaire	Pass sanitaire OBLIGATOIRE	Pass sanitaire OBLIGATOIRE
Salariés ASM & Salariés des Partenaires CFA/ADPS/CF63/Elior/SAFEN/ESAT/Neyrial/Securitas		Sans pass sanitaire	Pass sanitaire OBLIGATOIRE	Pass sanitaire OBLIGATOIRE
Extérieurs/Visiteurs/Acc陪agnants - de 12 ans		Sans pass sanitaire	Sans pass sanitaire	Non déterminé
Extérieurs/Visiteurs/Acc陪agnants de 12 à 17 ans		Sans pass sanitaire	Sans pass sanitaire	Pass sanitaire OBLIGATOIRE
Extérieurs/Visiteurs/Acc陪agnants majeurs		Pass sanitaire OBLIGATOIRE	Pass sanitaire OBLIGATOIRE	Pass sanitaire OBLIGATOIRE

* échéances prévisionnelles



Certificat de test négatif de moins de 48h avec QR Code.

ou



Certificat de test positif d'au moins 11 jours et de moins de 6 mois avec QR Code.

ou



Certificat de vaccination complet avec QR Code.



L'ASM maintient l'obligation du port du masque dans l'ensemble de ses équipements hors pratique sportive.



Se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydro-alcoolique.



Applicable à compter du 21 juillet 2021

COMMENT ÇA MARCHE ?

SITE DE LA GAUTHIÈRE

- **Accès au site**
 - **Du lundi au vendredi**, le site de la Gauthière est accessible de 07h30 à 21h00 par le portail rue Tourette et par le Boulevard Léon Jouhaux.
 - **Le samedi et le dimanche**, le site de la Gauthière est accessible de 07h30 à 20h30 uniquement par le Boulevard Léon Jouhaux. À compter du 23/08/21, l'accès au site de la Gauthière sera également possible par le portail rue Tourette le week-end.
 - **Du lundi au dimanche, sur les plages horaires définies, un agent d'accueil sera présent à chacune des entrées pour contrôler les accès des différentes populations accueillies.**
- Le restaurant de la Gauthière, au 1er étage du bâtiment administratif, reste accessible de 11h30 à 13h30 et de 18h30 à 20h00, en intérieur ou sur la terrasse aménagée. Les convives doivent impérativement respecter les mesures sanitaires.
- Le Cabinet Médical reste accessible exclusivement sur rendez-vous.
- Les vestiaires individuels et collectifs sont ouverts.

SALLE DIDEROT (Section Lutte)

- La gestion et le contrôle des accès sont assurés par l'encadrement de la section Lutte.
Contact : lutte@asm-omnisports.com

Centre de Formation Partagé des Gravanches (ASM Rugby/Clermont Foot 63)

- La gestion et le contrôle des accès sont assurés par l'encadrement des deux staffs.

L'ASM poursuit son engagement pour lutter efficacement contre la propagation du Covid-19 dans un esprit de responsabilité et de solidarité nationale.

Elle encourage ses adhérents à adopter les gestes simples pour se protéger et protéger leur entourage (<https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>) et à télécharger l'application TousAntiCovid (<https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus/tousanticovid>)

Le Club conserve un lien avec l'ensemble de ses adhérents et partenaires via :

- ✓ **son site Internet : www.asm-omnisports.com**
- ✓ **son compte Facebook : www.facebook.com/ASMOmnisports63/**
- ✓ **son compte Twitter : https://twitter.com/asm_omnisports**
- ✓ **son adresse mail générique : accueil@asm-omnisports.com**

L'ASM, POUR VOUS & AVEC VOUS !

#EnViedeSport#RestezPrudents

